

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
7 DECEMBRE 2023

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

Date de convocation : le 30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept du mois de décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Annick MENANTEAU, Patricia CRAVIC, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Marie-Christine PLISSONNEAU.
Messieurs Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD.
Mesdames Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES.
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 15

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Odile PINEAU.

N°04 : ACCEPTATION DE DON

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L. 123-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2242-4,

Un don de 45 euros a été fait au CCAS.

Madame la Vice-Présidente du CCAS demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- accepter le don de 45 euros fait au CCAS pour la Résidence de la Fontaine du Jeu ;
- imputer cette recette au compte 7715 du budget de la Résidence de la Fontaine du Jeu ;
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tous les documents relatifs à ce don.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte,

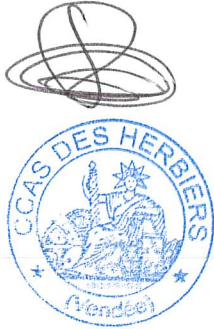
à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Odile PINEAU,

Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,

Vice-Présidente du CCAS.

